FORÊT / AMÉNAGEMENT

GESTION D'UNE ENTREPRISE DE TRAVAUX FORESTIERS

FORMATION COURTE / ADULTES

Document mis à jour le 27 mai 2025

OBJECTIFS

- **Objectif évaluable :** gérer une entreprise du secteur des travaux forestiers dans une perspective de durabilité.

DURÉE

136h dont 35h de stage en entreprise/87h de distanciel/14h de présentiel (CFPPAF de Mirecourt)

ORGANISATION

Formation qualifiante de 136h :

- Sessions ouverte de septembre à mai en distanciel, session en présentiel en fonction du nombre de participant : nous contacter

Modalités pédagogiques : apport théorique, exercices pratiques

Evaluations : exercices envoyés aux formateurs

Délivrance d'une attestation de formation.

Taux de satisfaction*: 100%

** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction de l'année dernière)*

STRUCTURE

- **Formation à distance (87h) :**
  - Organiser son travail dans le respect de l'environnement
  - Situer l'entreprise dans la filière forêt-bois
  - Identifier les choix possibles en matière de gestion fiscale, sociale et sociétaire pour son entreprise et comprendre leurs conséquences
  - Établir un devis sur la base d'un calcul de coûts et apprécier la rentabilité d'un chantier forestier
  - Analyser la situation économique et financière de l'entreprise
  - Se repérer dans le cadre juridique et social du travail
- **Formation en présentiel (14h) :**
  - Accueil et présentation des stagiaires
  - Bilan : cas concrets de chantiers forestiers, consolidation du projet professionnel
  - Bilan de la formation
- **Stage en entreprise (35h)**

CONDITIONS D'ADMISSION

- Formation ouverte aux personnes répondant aux prérequis
- Pour s'inscrire, satisfaire à un entretien individuel
- **Notre responsable de formation à contacter :** M. LOYER
- **Accessibilité : personne en situation de handicap :** contacter nos référentes handicap Mme VALLANCE/Mme COURTOIS DURAND
- **Bâtiments accessibles aux PMR.**

PRÉ-REQUIS

Répondre aux conditions requises pour la levée de présomption de salariat (décret n°2009-99 du 28/01/2009)

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

** sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.*

Tarif :

- 836€/participant soit 6.15€/h/participant

Salariés :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
  Ex : OCAPIAT, Transitions Pro, CPF…

CAMPUS DE MIRECOURT AGRICOLE ET FORESTIER CFPPA

CFPPA de Mirecourt
22 rue du Docteur Grosjean | 88500 Mirecourt
tél. 03 29 37 49 77 | fax : 03 29 37 51 01
cfppa.mirecourt@educagri.fr
www.campusdemirecourt.fr

Demandeurs d'emploi :

- Financements et rémunérations possibles par France Travail

Autres :

- Nous contacter afin d'évaluer les possibilités de financement

HÉBERGEMENT & RESTAURATION

Des possibilités d'hébergement et de restauration peuvent vous être proposées*.

** frais à votre charge.*

CAMPUS DE MIRECOURT AGRICOLE ET FORESTIER CFPPA

CFPPA de Mirecourt
22 rue du Docteur Grosjean | 88500 Mirecourt
tél. 03 29 37 49 77 | fax : 03 29 37 51 01
cfppa.mirecourt@educagri.fr
www.campusdemirecourt.fr